



COMPTE RENDU CAPL DE LISTE D'APTITUDE DE C EN B

Les 14 et 15 novembre 2017 s'est déroulé la CAPL de liste d'aptitude de promotion au grade de Contrôleur des Finances Publiques.

Sur 156 candidatures, avant la CAP, 8 étaient classés excellents et 14 étaient très bons.

La potentialité dans les Bouches du Rhône pour 2018 est de 13, identique à celle de l'année précédente. A noter, que ce n'est pas le cas pour tous les départements, ainsi que pour la liste d'aptitude de B en A, qui se voit amputer de deux possibilités pour 2018.

Avant l'ouverture de la CAP, les organisations syndicales ont lu leur déclaration liminaire respective. (copie ci-jointe).

Le président de séance, Monsieur Huart, a répondu aux interventions des organisations syndicales. Sur les questions concernant les nouvelles règles de gestion, il se félicite qu'une priorité aux agents déjà dans le département, fasse partie de ces nouvelles règles de gestion. Il pense que ce sera une force de dialogue social.

Où est la cohérence quand on réduit, affaiblit les services Ressources Humaines avec la création des CSRH et qu'on allourdit la charge de travail de ces services avec la mise en place des nouvelles règles de gestion ?

FO DGFIP13 alerte le Président sur le besoin en effectif des prochains services Ressources Humaines, lorsque le calendrier des CAPL sera défini.

Lors de son intervention, Monsieur Huart manifeste son approbation en ce qui concerne les listes d'aptitude, qui restent à ses yeux, un moyen complémentaire d'accéder au grade supérieur quelque soit l'âge.

Une nouvelle incohérence apparaît à nos yeux, puisqu'au cours de cette CAP, nous avons vu le curseur de l'âge varier selon les décisions de notre Direction.

- Soit vous êtes trop âgés et ne pouvez pas dérouler une carrière,
- Soit vous êtes trop jeunes et vous avez encore le temps de passer des concours ou de consolider votre dossier.

Une fois de plus, nous sommes face au souhait du roi !!!

Ce sont des situations qui ne sont pas égalitaires à nos yeux et qui laissent malheureusement la porte ouverte à l'arbitrage en ce qui concerne les promotions de C en B.

Il est évident, que si les probabilités étaient au-delà de ce qu'elles sont, tout serait merveilleux dans le meilleur des mondes.

La séance a été ouverte, la CAP s'est tenue.

A l'issue, 20 agents ont été classés en excellents et 12 en très bons.

FO-DGFIP13 rappelle son attachement à la liste d'aptitude comme moyen de recrutement inscrit dans les statuts, et dénonce la baisse du volume de promotion. Nous demandons le rétablissement du « droit au retour ». C'est pour l'ensemble de ces raisons que vos représentants FO-DGFIP13 ont voté contre ces listes.